

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 014-9804/21/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion à L'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) et paiement de la cotisation 2021 MET 21/17612/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) a pour objet de contribuer à la promotion de la documentation et de favoriser l'exercice de la profession de documentaliste et de bibliothécaire.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- d'organiser des formations continues à des tarifs préférentiels : stage de découverte à l'expertise ;
- d'organiser une journée annuelle de l'ADBS laquelle est un rendez-vous incontournable pour les membres ;
- d'organiser des journées d'étude et des ateliers gratuitement : évènements filmés sur les pratiques et tendances professionnelles ;
- d'offrir un accès à un observatoire et référentiel métiers : outil de représentation des métiers et identification des compétences ;
- de publier la revue I2D – Informations, Données et Documents à des tarifs préférentiels : sujets d'actualité et sur les pratiques, méthodes et outils ;
- de publier des ouvrages à des tarifs préférentiels : publications de réflexion, manuels, guides pratiques, référentiels, outils de travail ;
- offrir un accès à l'espace emploi gratuitement ou à des tarifs préférentiels : offre de services sur l'emploi, les métiers et les compétences (annonces, prestations, banque de CV, etc).

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant aux agents de la médiathèque intercommunale de bénéficier de services pour parfaire leur parcours professionnel par des

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

formations, des journées d'études, des ateliers et des publications d'ouvrages et de revues à des tarifs préférentiels.

La médiathèque intercommunale, située sur le Territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement, sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 034-7651/19/BM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) pour l'année 2020.

Pour permettre à la médiathèque intercommunale de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ADBS, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 264 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° CSGE 034-7651/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant adhésion de la Métropole à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) pour l'année 2020.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'ADBS, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2021 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle d'un montant de 264 euros, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation (ADBS) pour l'année 2021 ainsi que le règlement de la cotisation afférente, d'un montant de 264 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal - Chapitre 011 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON